



Révocation d'un membre dans une association

Par **Brigit8358**, le **23/02/2013** à **17:42**

Bonjour, tout se dit sur la révocation d'un membre du bureau d'une association.

A-t-on le droit de révoquer ce membre en petit comité (bureau) ceci sans motif valable?

Comment doit se passer cette révocation ?

Faut-il une faute pour révoquer, ou peut -on le faire à main levée SANS motif ?

C'est un membre fondateur puisque l'association vient d'être créée, donc il a été nommé mais pas élu par une AG.

Il n'y avait qu'un bureau de 5 personnes.

Aujourd'hui, il y a 2 membres actifs, donc 7 personnes dans l'association.

Merci